



Ce document a été réalisé afin de vous permettre de suivre chaque étape du parcours de mobilisation de vos droits AT/MP dans un dossier Mon compte formation. En respectant chacune de ces étapes, vous vous donnez toutes les chances de mener à bien votre projet dans les meilleurs délais.

Un projet de formation ne s'improvise pas. Mobiliser ses droits AT/MP nécessite de rencontrer, au préalable, un Conseiller en évolution professionnelle. Il vous accompagnera dans la mise en œuvre de votre projet. Renseignez-vous au préalable sur les délais nécessaires pour établir un premier contact.

En plus de cette étape de préparation et de validation de votre projet, vous devrez prévoir le délai de traitement de votre demande par la Caisse des Dépôts.

1 – Préparation de mon projet

- J'ai planifié mon projet en tenant compte :
 - du délai nécessaire pour rencontrer un Conseiller en évolution professionnelle
 - du délai de traitement de mon dossier par la Caisse des Dépôts (25 jours ouvrés)
- J'ai pris rendez-vous avec un Conseiller en évolution professionnelle (CEP)
- J'ai rencontré le CEP. Il a validé mon projet et m'a remis une attestation confirmant que mon projet de formation vise à accéder à une reconversion professionnelle. Je joindrai cette attestation à la demande que j'enverrai à la Caisse des Dépôts

2 – Inscription à la session de formation

- J'ai sélectionné ma formation ⁽¹⁾ dans Mon compte formation et j'ai créé un dossier

⁽¹⁾ L'intitulé de ma formation est conforme à celui de l'attestation produite par le CEP

- J'ai envoyé mon dossier d'inscription à l'organisme de formation.
- J'ai vérifié que l'organisme de formation avait validé ma demande d'inscription :

! le statut de mon dossier doit impérativement être « Proposition de l'organisme »

- J'ai noté :**
 - Le numéro de mon dossier de formation
 - Le reste à payer
- J'ai bien noté** que je ne devais pas valider mon dossier avant l'inscription de mes droits AT/MP sur mon compte personnel de formation.

3 - Envoi de ma demande

- J'ai préparé l'envoi** de ma demande, il précise :
 - Mes nom, prénom et date de naissance
 - Le numéro de mon dossier (noté plus haut)
- J'ai joint à ce dossier :**
 - **L'attestation du CEP**
 - **Le récépissé** de réservation de mes points AT/MP
- J'envoie mes éléments en me rendant sur le formulaire de contact dédié (disponible à l'étape précédente). Je renseigne dans le corps de la demande la référence « 115-ATMP- » suivie de votre numéro de dossier. Exemple : si votre numéro de dossier est 123456789, vous devez renseigner l'objet « 115-ATMP-123456789 ».
- J'ai bien noté que le délai de traitement de ma demande était d'environ **25 jours ouvrés**.

4 - Finalisation de ma demande

- J'ai bien noté qu'à réception de la notification de la Caisse des Dépôts, je pourrai valider mon dossier de formation
 - J'ai validé mon plan de financement
 - Si mes droits AT/MP ne couvrent pas le reste à payer, j'ai réglé le solde par carte bancaire.
- J'ai également noté que si je décide de ne pas valider mon dossier ou s'il est annulé, je dois immédiatement en informer la Caisse des Dépôts